



GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie de Dijon 21



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

OPERATION TRANQUILLITÉ SENIORS

OPERATION TRANQUILLITE ENTREPRISES

OPERATION TRANQUILLITE AGRICULTEURS

Si vous vous absentez pendant les vacances, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile, votre entreprise ou votre exploitation agricole au cours de leurs patrouilles quotidiennes

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie. Des surveillances seront effectuées de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations ou locaux professionnels.

LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS



Que devez-vous faire ?

La gendarmerie met à votre disposition un formulaire de signalement d'absence dans toutes les brigades. Il est également accessible sur internet et sera mis en place progressivement à l'accueil des mairies.

Cette demande renseignée doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Recommandations générales :

Vos voisins sont vos meilleurs gardiens. Il faut s'attacher à développer et entretenir, autant que faire se peut, des relations courtoises, amicales et de confiance entre les habitants d'une même rue, d'un même quartier.

Il faut savoir observer et noter toute anomalie (la fréquentation inhabituelle et répétée du quartier par une personne ou un groupe de personnes, des démarcheurs à domicile...). Il faut signaler les véhicules suspects en relevant le type, la couleur et la plaque d'immatriculation.

Il ne faut pas hésiter à appeler la gendarmerie. Composer le 17 doit être un réflexe.

Quelques conseils avant de vous absenter :

Avant votre départ, fermez correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou un membre de la famille.

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordante de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Pour les entreprises, des mesures doivent être prises pour aménager les abords afin de fixer les limites et constituer le premier obstacle pour le délinquant. La sûreté du site devra être renforcée par une protection mécanique des ouvertures et par une protection électronique (éclairage, alarme, vidéo). Les accès au réseau informatique, coffre, bureau d'études, réserve, devront être réglementés et devront faire l'objet de toute votre attention. Un correspondant sûreté est à votre disposition à la brigade de gendarmerie pour vous conseiller.

Pour les agriculteurs, hormis les mesures de protection à prendre pour votre domicile, pensez à ranger votre matériel électro-portatif, à ne pas laisser les clés sur les véhicules agricoles, à bien sécuriser le gros matériel, à protéger votre cuve à fuel, à isoler des vues les lieux de stockage.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-vacances2>